

Projet Educatif Local – programmation 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30*

LE 23 MAI DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 mai et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 20), Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à la question n° 4), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 6), M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents : M. FALAIZE Hugues (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 53), M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 53), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 53), Mme COTTARD Françoise (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BEGOS Yves (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 7 à la question n° 53), M. LAPENA Christian (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme DUPONT Danièle (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme MELE Claire (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. FALAIZE Hugues à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry à Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves à M. VERGER Daniel (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 7 à la question n° 53), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa à M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL), la Ville de Dieppe soutient depuis plusieurs années la mise en place d'activités péri et extra-scolaires riches et diversifiées pour les enfants et les jeunes dieppois, avec le soutien des dispositifs de l'Etat (PEL-Jeunesse) et de la Caisse d'Allocations Familiales (le Contrat Enfance Jeunesse et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Le Projet éducatif local a pour objectif de renforcer l'égalité des chances des jeunes dieppois en leur favorisant l'accès à des activités culturelles, sportives, d'accompagnement à la scolarité... Cette démarche s'appuie sur les ressources associatives mobilisables du territoire. Il a également pour objectif d'intégrer les publics les plus fragilisés dans les actions menées.

Les différents dispositifs n'ont pas connu d'évolution significative cette année, tant au niveau des critères d'éligibilité des actions qu'au niveau des financements.

L'ensemble des actions menées en 2012 par les partenaires locaux, après examen des rapports d'activités, ont répondu aux attentes. Il est donc proposé de reconduire l'intégralité des actions. La programmation repose sur des activités scientifiques et techniques (ESTRAN), des séjours (Maison des jeunes de Neuville et Maison Jacques Prévert), des activités sportives (Cercle de la Voile de Dieppe et association sportive et culturelle des écoles publiques de Dieppe), des activités culturelles et artistiques (Arche de Nöé, Lire à Voix Haute-Normandie, SYDEMPAD, Maison des jeunes et de la Culture et Oxygène) et de l'accompagnement scolaire (Maison des jeunes de Neuville, Oxygène, Maison des jeunes et de la Culture, La Parentèle et AISE).

Par ailleurs, la mise en place prochaine de la réforme des rythmes scolaires sera l'occasion de réactualiser le diagnostic de territoire sur les besoins éducatifs et de reconsidérer l'ensemble des dispositifs existants, dont le Projet Éducatif Local. Ce diagnostic précisera notamment les besoins culturels, artistiques, sportifs... des enfants et des jeunes, dans le but d'enrichir l'offre éducative actuelle et de l'adapter aux enjeux à venir.

Considérant les avis des commissions n° 2 et n° 4 du 14 mai 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2013 du PEL,
- d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 255 Nature 6574 Service PA 41) et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions à intervenir avec les associations, le cas échéant,
- de déposer un dossier de subventions au titre du PEL-J,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention à intervenir avec l'État et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 422 Nature 74718 Service PA 41).

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire